

Commune de Mortagne- au-Perche



Tarifs 2025

Applicables au 1^{er} janvier 2025

(Tarifs en euros HT)

Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Délibération n° 20241216_10

REPAS CANTINE

Personnel enseignant (le repas)			6.20 €
Pour mémoire, tarification sociale votée par délibération du 31 mai 2022			
Tarifs augmentés par délibération du 26.06.2023 applicables au 01.09.2023 au 4 juillet 2025			
Tranches	Quotient Familial	Résidents (et ULIS)	Non-résidents
1	0 à 1099	1.00 €	
2	1100 à 1299	2.20 €	3.70 €
3	1300 à 1499	2.70 €	4.20 €
4	1500 à 1699	3.20 €	4.70 €
5	> 1700	3.70 €	4.90 €

MEDIATHEQUE

Pour mémoire, règlement intérieur voté par le Conseil Municipal du 26.01.2022		
<i>Gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans</i>		
Carte Adhérent (validité permanente)	A l'unité	2,00 €
Remplacement de la carte adhérent		2,00 €
Abonnement annuel par lecteur	Imprimés, CD, ressources numériques en ligne et DVD	
Adultes domiciliés CDC		13,00 €
Adultes domiciliés hors CDC		16,00 €
Remplacement DVD	Forfait	30,00 €
<i>Remplacement (à l'identique ou supérieure) des livres, revues, CD non restitué</i>		

Photocopies (prix à la page)	
Tarif photocopie	0.06 €

MARCHES

Marché hebdomadaire à l'air libre		
<i>Droit de place avec profondeur maximum de 3 mètres</i>		
- commerçants abonnés	Le mètre linéaire	1.00 €
- commerçants non abonnés	Le mètre linéaire	1.40 €
<i>Facturation minimum</i>		
- commerçants abonnés	Au trimestre	65 €
- commerçants non abonnés	La ½ journée	7 €
<i>Forfait électricité</i>		3 €
Marché couvert (abonnement obligatoire)		
• <i>Droit de place</i>		
- commerçants abonnés	Le mètre linéaire	2.00 €
- commerçants non abonnés en cas de place vacante	Le mètre linéaire	2.80 €
• <i>Branchement électrique</i>		Forfait ½ journée 3.00 €

Marché aux Arbres	
Prix à la journée par exposant	70 €
Au-delà de 10 ml – le mètre linéaire supplémentaire	10 €

Food trucks	
Forfait annuel	440 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC



Demande soumise à autorisation d'occupation du domaine public par le maire

Occupation permanente		
Terrasse couverte	Forfait annuel le m ²	28 €
Terrasse air libre avec Etalage à l'air libre	Forfait annuel le m ²	11 €
Pare-vent et panneau publicitaire ou autre inférieur à 1 m ² au sol (l'unité)	Forfait annuel	17 €
Emplacement "taxi"	Forfait annuel	75 €
Occupation temporaire		
Caution prêt de panneau de signalisation	Forfait	95 €
Autorisation d'occupation du domaine public pour travaux, échafaudage (suspendu ou non), benne et grue	Forfait jour - le m ²	3 €

Manèges montage et démontage compris		
<i>Pour les métiers circulaires, la surface sera calculée comme un carré</i>		
Manèges	Le m ² par jour	1.05 €
<i>La gratuité d'occupation est accordée les journées du 13 et 14 juillet et durant les festivités de Noël.</i>		

Ventes au déballage		
Vente au déballage avec véhicule P.L.	Forfait/jour	100 €

TARIFS FUNERAIRES

Tarifs des concessions (fosse pleine terre ou caveau)		
Enfant (1 m ²)		
• Concession 15 ans		70 €
• Concession 30 ans		130 €
Adultes (2 m ²)		
• Concession 15 ans		140 €
• Concession 30 ans		250 €
• Concession 50 ans		455 €
Redevance de superposition (à partir de la 2^e inhumation dans une même sépulture et pour chaque nouvelle inhumation)		
Par enfant		115 €
Par adulte		230 €
Par urne (déposée dans le vide sanitaire ou scellée sur le monument ou en cave urne ou columbarium)		115 €
Redevance de réduction et réunion de corps / dépôt de reliquaire		
Par enfant		58 €
Par adulte		115 €
Vacation funéraire pour exhumation à la demande de la famille (fixée par décret entre 20€ et 25 €)	Forfait	25 €
Carré Cinéraire		
 Cave urne (de 1 à 3 urnes)		
• Concession 15 ans	L'unité	455 €
• Concession 30 ans	L'unité	850 €
 Columbarium (de 1 ou 3 urnes)		
• Concession 15 ans	L'unité	570 €
• Concession 30 ans	L'unité	1020 €
Jardin du souvenir		
<i>Les plaques mémoire du jardin du souvenir et les portes de columbarium sont fournies gratuitement par la ville mais la gravure est facturée aux familles par les pompes funèbres</i>		

LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES

Toutes les associations locales dont le siège social est situé sur la commune de Mortagne au Perche et ayant au moins un an d'existence pourront bénéficier à raison **d'une fois par trimestre** de la gratuité des salles réservées pour des réunions (Assemblées générales comprises) au nom de l'association.

Caution pour toutes les salles 2 chèques : caution salles 400 € et caution ménage 100 €	Forfait	500 €	
Salle des fêtes – Place du Général de Gaulle Salles Espace des Poulies – Rue St Lambert		Tarif été 01 mai au 30 septembre	Tarif hiver 01 octobre au 30 avril
Vin d'honneur	Forfait	100 €	150 €
Particulier, association locale ayant moins un an d'existence et association hors Mortagne au Perche	Forfait	150 €	200 €
Si entrée payante	Forfait	200 €	250 €
Association locale	Forfait	50 €	70 €
Salle Vallée pour expositions – Rue E. Chartier Occupation en partenariat avec la mairie. A titre gratuit en échange de don d'une œuvre par l'Artiste qui l'occupe.			
Ancien Tribunal – 8 rue du Tribunal Voir le règlement municipal d'utilisation des salles.		Tarif été 01 mai au 30 septembre	Tarif hiver 01 octobre au 30 avril
Salle d'audience	Forfait	160 €	190 €
Salle des pas perdus	Forfait	50 €	70 €